

Tarifs – 1^{er} mars 2023

Taxe provinciale en sus le cas échéant

Adhésion

Par année civile - 30 \$

Carte d'ID du chien

Membre – 20 \$

Non-membre – 25 \$

Changement d'adresse (sans carte de remplacement) 0 \$

Carte de remplacement – Membre 7,50 \$

Carte de remplacement – Non-membre 10 \$

Numéro de jeune conducteur

10 \$

Concours

Demande pour la tenue d'un concours 0 \$

Demande tardive pour la tenue d'un concours (faite entre 6 et 4 semaines avant le concours)
10 \$ par épreuve offerte, jusqu'à un maximum de 150,00 \$

Changements tardifs à un concours approuvé (juge/endroit/épreuves) après l'échéance de
6 semaines 50 \$

Frais d'annulation de concours (avis de moins de 6 mois) – 10 \$/épreuve jusqu'à un maximum
de 200 \$

Concours tenu sans approbation 300 \$ (frais non contestables)

Frais d'arriéré pour non-paiement de la facture après la période de grâce de 30 jours - 2 % par
mois, composés mensuellement.

Résultats des concours

Droits par passage, passages ordinaires 2 \$/passage

Droits par passage, jeune conducteur 1 \$/passage

Droits par passage, EXS (exhibition) 1 \$/passage

Droits par passage, DNR (n'a pas couru) – payable au juge seulement, l'AAC ne perçoit rien
(passages non remboursés)

Droits par passage, championnat régional 2 \$/passage

Frais pour soumission tardive des résultats du concours – après 8 jours – 10 \$/jour

Frais pour paiement tardif de la facture des résultats de concours après la période de grâce de 30 jours - 2 % par mois, composés mensuellement. Les résultats ne seront pas traités tant que le paiement ne sera pas reçu.

Juges

Droits pour permis de juge (présentement suspendu) 25 \$/année

Obligation des hôtes de concours envers les juges :

Honoraires minimaux des juges - concours ordinaire 1,50 \$/passage ou 100 \$/jour

Honoraires minimaux des juges – championnat régional 2,25 \$/passage

Honoraires minimaux des juges - championnat national 3 \$/passage

Tarif minimal pour déplacement – 60 cents/km

Obligation des hôtes de concours envers les juges à l'annulation d'un concours :

50 % des honoraires minimaux quotidiens du juge

Clinique pour juges

Frais de demande 0 \$

Droits de tenue d'une clinique payable à l'AAC 25 \$ par candidat au poste de juge

Honoraires de l'animateur de la clinique (payables par l'hôte à l'animateur) 1 000 \$

Épingles de titre

Membre 5 \$

Non-membre 10 \$

Plaques ATChC

Membre 0 \$

Non-membre 50 \$